



## COMPTE-RENDU

Réunion du Comité de Pilotage (COFIL) Natura 2000 sites « Étang de Mauguio »  
du 2 décembre 2010 à Saint-Nazaire-de-Pézan

Objet : Bilan de la deuxième année de mise en œuvre du DOCOB – Perspectives 2011

La séance est précédée d'une sortie sur le terrain pour visiter les travaux réalisés dans le cadre du premier contrat Natura 2000 signé en 2009 par la Commune de St-Nazaire-de-Pézan pour la restauration de son marais.

1) Discours introductifs.....	3
2) Ordre du jour et demande d'ajout d'un point supplémentaire .....	4
3) Bilan de la mise en œuvre du DOCOB .....	4
4) Perspectives 2011 .....	6
5) Programme LIFE LAG'Nature – Aménagements sur la pointe du Salaison et baie de la Capoulière .....	7
6) Résultats 2009 du Réseau de Suivi Lagunaire .....	8
7) Evolution du dispositif d'évaluation des incidences .....	8
8) Relevé de décisions.....	8

### Liste des participants

#### Collège des collectivités territoriales et de leurs groupements

Communauté d'Agglomération de Montpellier	Non représentée - Excusée
Communauté de Communes du Pays de l'Or	Représenté par M. MONTIEL Roger
Communauté des Communes du Pays de Lunel	Non représentée
Communauté des Communes Terre de Camargue	Non représentée
Commune d'Aigues-Mortes	Non représentée - Excusée
Commune de Candillargues	Représentée par M. MONTIEL Roger, Adjoint au Maire
Commune de la Grande-Motte	Représentée par M. THIEBAUT
Commune de Lansargues	Représentée par M. CHALOT René
Commune de Lunel	Non représentée, Excusée
Commune de Lunel-Viel	Non représentée
Commune de Marsillargues	Représentée par Mme OBJOIS Sylvie
Commune de Mauguio	Représentée par M. GANIBENC Bernard, Adjoint au Maire
Commune de Mudaison	Représentée par M. MARTIN Michel, Adjoint au Maire
Commune de Palavas-les-Flots	Non représentée
Commune de Pérols	Non représentée
Commune de St-Just	Non représentée, Excusée
Commune de St-Nazaire-de-Pézan	Représentée par M. PISTILLI Robert, Maire et M. ROUX Jean-Michel
Département de l'Hérault	Représenté par M. BARRAL Claude, Conseiller général du Canton de Lunel
Département du Gard	Non représenté
Entente interdépartementale pour la démostration du Languedoc-Roussillon	Représentée par M. AUGUSTE René
Région Languedoc-Roussillon	Non représentée, excusée
SIVOM de l'étang de l'Or	Représenté par M. MONTIEL Roger
Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Terres de l'Etang de l'Or (SIATEO)	Représenté par M. GANIBENC Bernard, Président
Syndicat intercommunal des étangs littoraux	Non représenté
Syndicat interdépartemental d'aménagement et de mise en valeur du Vidourle et de ses	Représenté par M. BARRAL Claude, Président

**affluents**

Syndicat Mixte du Bassin de l'Or (SYMBO)	Représenté par M. BARRAL Claude, Président
Syndicat Mixte de Gestion pour la protection et la gestion de la Camargue gardoise	Non représenté – Excusé

**Collège des usagers**

ASA de Marsillargues	Non représentée
Association " Melgueil Environnement "	Représentée par M. DUPRAT Roger, Président
Association de chasse maritime de l'Etang de l'Or	Représentée par M. GANIBENC Bernard, Président
Association des éleveurs de taureaux de course camarguaise	Non représentée
Association des éleveurs de taureaux de race camarguaise	Non représentée
Association locale des cabaniers	Représentée par VESSIERE Vincent, Président
Association Méridionalis	Non représentée
Association" Grande-Motte Environnement "	Non représentée. Excusée
Centre expérimental horticole de Marsillargues	Non représenté
Chambre d'Agriculture de l'Hérault	Non représentée. Excusée
Chambre de commerce et d'industrie de Montpellier	Non représentée
Comité départemental du tourisme	Non représenté
Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins	Non représenté
Conservatoire des espaces littoraux et des rivages lacustres	Non représenté. Excusé
Conservatoire des espaces naturels du Languedoc-Roussillon (CEN-LR)	Représenté par M. RUFRAY Xavier
Fédération départementale des chasseurs de l'Hérault	Représentée par M. GANIBENC Bernard
Fédération départementale des chasseurs du Gard	Non représentée
Fédération pour la pêche et la protection des milieux aquatiques de l'Hérault	Non représentée. Excusée
Service d'utilité agricole montagne méditerranéenne élevage (SUAMME)	Non représenté
Voies Navigables de France – Service de navigation Rhône-Saône	Non représentée

**Collège des services et des établissements publics de l'Etat (consultatif)**

Agence de l'eau Rhône Méditerranée & Corse	Représentée par Anahi BARRERA
Conseil architectural, d'urbanisme et d'environnement de l'Hérault	Non représenté
DDTM de l'Hérault	Représentée par M. BROCHIERO Fabien
Direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Gard	Non représentée
Direction départementale de l'équipement de l'Hérault	Non représentée
Direction régionale de la jeunesse et des sports de l'Hérault	Non représentée
Direction régionale de l'Agriculture et de la Forêt du Languedoc-Roussillon	Non représentée – Excusée
DREAL Languedoc-Roussillon	Représentée par Christine ROCHAT
Direction interdépartementale des affaires maritimes – Hérault - Gard	Non représentée
Direction régionale de l'équipement du Languedoc-Roussillon	Non représentée
IFREMER	Représenté par Nathalie MALET
Office national de la chasse et de la faune sauvage	Non représenté
ONEMA – service départemental de l'Hérault	Non représenté
Préfecture de l'Hérault	Non représentée - Excusée

**Experts**

CRAMM Patrice	Absent
LAURET Michel	Présent
MOLINA James	Absent
QUIGNARD Jean-Pierre	Absent

**Autres participants**

BANTZE Dany	Entrepreneur travaux publics
BERTRAND Claude	Chasseur, réserve de St-Marcel
CASES Ludovic	SYMBO
DALOS Aurélien	CEPRALMAR

Cellule technique : SYMBO, 130 Chemin des Merles, 34400 LUNEL – Tél. : 04 67 50 94 16 – Fax : 04 67 71 06 40  
secretariat@symbo.fr

DONNAT Jean-Marc	SYMBO
FUSTER Jonathan	Communauté de communes Pays de l'Or
GILLIOZ Lucie	Fédération régionale des chasseurs du Languedoc-Roussillon
LAHONDES Roland	Chasseur, St-Nazaire-de-Pézan
LE POMMELET Eve	Chargée de mission Natura 2000, SYMBO
LECOQ Franck	CEN-LR / Programme LIFE LAG'Nature
MAJUREL Rodolphe	Département de l'Hérault
MARTIN Eric	SIATEO
PLA Alain	Chasseur, Les Brandous
RASCOL Patrice	Société de chasse de Marsillargues
RAUST Jean-Marie	Entrepreneur travaux publics
TOUTAIN Carole	Syndicat Mixte Petite Camargue Gardoise
VAZZOLER Nathalie	SYMBO
VERNISSE Laurence	DDTM de l'Hérault

**Personnes excusées**

Mme JENIN-VIGNAUD	Commune de la Grande-Motte
Mme PEBRET	Association Grande-Motte Environnement

## **1) Discours introductifs**

M. PISTILLI, Maire de la Commune de Saint-Nazaire-de-Pézan, prononce un mot de bienvenue, remerciant les participants de leur venue sur sa Commune et leur souhaitant une séance de travail productive. Ne pouvant rester, il confie à M. Roux, adjoint au Maire, le soin de le représenter.

M. CHALOT excuse l'absence de M. BARRAL qui, présent lors de la sortie de terrain, n'a pu rester pour la séance en salle. Il prie également de bien vouloir excuser l'absence d'autres membres du COPIL.

A l'occasion du bilan de la deuxième année de mise en œuvre du DOCOB « Etang de Mauguio », le SYMBO a souhaité mettre l'accent sur des actions concrètes menées sur le terrain.

C'est pourquoi il a été proposé aux membres du COPIL Natura 2000, en partenariat avec la Commune de Saint-Nazaire-de-Pézan, de visiter certains travaux réalisés cette année dans le cadre du premier contrat Natura 2000, signé en 2009.

D'autres initiatives similaires devraient également voir le jour l'année prochaine, puisqu'un certain nombre d'opérations de restauration de milieux naturels sont programmées en 2011.

M. CHALOT rappelle que pour assurer la mission de suivi-animation du DOCOB, le SYMBO, animateur Natura 2000 depuis janvier 2009, sollicite en début de chaque année les cofinancements de l'Etat et de l'Union européenne, dans la limite d'une prise en charge à hauteur de 80 % d'un mi-temps de chargée de mission.

L'animation conduite en 2010 par le SYMBO a permis pour la deuxième année consécutive la concrétisation de plusieurs contrats Natura 2000. Le montant de subventions engagées pour leur réalisation s'élève à plus de 200 000 €, auquel s'ajoutent les 100 000 € engagés dès 2009. L'obtention de ces financements engage résolument les acteurs locaux dans la phase opérationnelle de mise en œuvre du DOCOB.

La conservation de la biodiversité est l'affaire de tous. Nous avons à cœur de sensibiliser le plus grand nombre sur ce thème et de valoriser l'action de chacun. C'est pourquoi cette année, a été éditée la première Lettre d'information des sites Natura 2000 « Etang de Mauguio » qui sera amenée à s'enrichir au fil des années.

M. CHALOT remercie par avance tous ceux et celles qui ont contribué et contribueront à conduire un bilan le plus exhaustif possible des actions entreprises pour conserver, en toute cohérence, le patrimoine naturel exceptionnel du territoire.

## **2) Ordre du jour et demande d'ajout d'un point supplémentaire**

- Bilan de la seconde année de mise en œuvre du DOCOB et perspectives 2011 par la Chargée de mission Natura 2000 du SYMBO
- Résultats du Réseau de Suivi Lagunaire pour l'étang de l'Or par le Cépralmar
- Evolution du dispositif d'évaluation des incidences Natura 2000 par la DDTM de l'Hérault.

Le SYMBO souhaite ajouter à l'ordre du jour un point complémentaire relatif à la mise en œuvre de l'action « Etude et Gestion de la fréquentation du programme LIFE LAG'Nature ». Une première réflexion a été menée sur la faisabilité de réaliser des aménagements de gestion de la fréquentation sur le secteur de la pointe du Salaison et de la Baie de la Capoulière. Le SYMBO souhaite présenter rapidement le projet afin d'avoir l'accord de principe du COPIL pour poursuivre cette opération.

**Aucun membre du COPIL ne s'opposant à ce rajout, l'ordre du jour ainsi modifié est adopté.**

## **3) Bilan de la mise en œuvre du DOCOB**

Mme LE POMMELET, chargée de mission Natura 2000 au Syndicat, expose le bilan de la seconde année d'animation du DOCOB, diaporama à l'appui (cf. annexes).

L'animation du DOCOB est financée par le Ministère de l'Ecologie et l'Union européenne (fonds FEADER) à hauteur d'un mi-temps de travail. Celui-ci s'est décliné sur l'année 2010 sur cinq principales missions :

1. Mise en œuvre des processus de contractualisation (40 % temps d'animation)
2. Mise en œuvre des actions d'information, communication, sensibilisation (22 % temps d'animation)
3. Suivi de la mise en œuvre du DOCOB (31 % temps d'animation)
4. Mise à jour du DOCOB (1 % temps d'animation)
5. Veille environnementale (6 % temps d'animation)

Sur 2010, l'animation du DOCOB a contribué plus particulièrement à la mise en œuvre de 4 actions prioritaires inscrites au DOCOB :

- ANI01-Mettre en cohérence les politiques publiques relatives à l'aménagement du territoire, à la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité, à la protection des risques
- ANI02-Animer la mise en œuvre des actions et réaliser leur suivi
- ANI04-Développer un système d'information intégrant des données écologiques relatives au site Natura 2000
- COM02-Informer et sensibiliser les propriétaires, les usagers du site et le grand public

Le détail des réalisations et résultats est présenté dans le rapport d'activités provisoire toujours disponible (jusqu'au 10 janvier 2011) à l'adresse suivante :

[http://www.etang-de-l-or.com/espace\\_travail\\_docobor.htm](http://www.etang-de-l-or.com/espace_travail_docobor.htm)

Seuls sont repris dans le compte-rendu les sujets ayant fait l'objet de questions ou discussions particulières.

### **Fiche action supplémentaire à ajouter au DOCOB**

Mme LE POMMELET expose les justifications du rajout de cette mesure au DOCOB, l'enjeu « Conservation des laro-limicoles » étant particulièrement fort sur le site de l'étang de l'Or.

M. BROCHIERO demande si il ne faudrait pas mieux parler de « **restauration et de création** d'îlots de nidification en faveur des laro-limicoles » plutôt qu'uniquement de restauration.

M. CHALOT appelle à la prudence à ce sujet. Il craint que si l'intitulé de la mesure comporte le terme « création », cela ouvre la porte à des abus, avec l'apparition d'îlots un peu partout.

M. GANIBENC s'inquiète à l'énoncé de la liste d'espèces qui bénéficieraient de cette mesure, dans laquelle est cité le goéland.

Mme LE POMMELET le rassure en précisant qu'il ne s'agit pas de favoriser l'installation des goélands leucophée ou encore argenté. Il s'agit ici du goéland railleur.

Lors de la restauration des îlots, il conviendra d'être attentif à leur configuration afin que celle-ci n'appelle pas d'autres espèces, indésirables. De plus, un suivi des laro-limicoles sera mis en place afin d'évaluer la pertinence de la mesure et de ses résultats.

M. MARTIN (SIATEO) demande si ce type d'aménagements ne peut pas être assimilé à des remblais de zones humides.

Mme LE POMMELET répond que cette mesure doit être très localisée. Il n'est pas question de mettre en terre de grandes surfaces. L'analyse de la pertinence de la mise en place de cet aménagement devra se faire au cas par cas. Le Syndicat travaillera étroitement avec les Services de l'Etat concernés en matière de police de l'eau.

M. ROUX demande si les îlots à restaurer ont déjà été clairement identifiés.

Mme LE POMMELET précise que la mesure a été localisée géographiquement (carte de la fiche action) aux zones à enjeu « Laro-limicoles », à savoir le Grand Bastit, la pointe du Salaison, les cabanes du Roc et un ou deux secteurs supplémentaires.

M. BROCHIERO souhaite savoir s'il n'est pas possible de donner des indications en termes de surface de restauration des îlots à restaurer.

Mme LE POMMELET témoigne que c'est assez complexe d'évaluer ante-travaux la surface concernée par les travaux de restauration, une partie des îlots étant inondée. De plus, cela dépendra de la configuration souhaitée de l'îlot, notamment de la pente.

M. CHALOT craint que les îlots ainsi restaurés soient érodés rapidement puisqu'ils doivent être submergés l'hiver.

Mme LE POMMELET répond qu'effectivement la configuration de l'îlot est importante à travailler pour éviter ce genre de problème. Un suivi permettra ensuite d'évaluer les actions réalisées.

Les participants n'ayant plus de questions ou remarques à ce sujet, M. CHALOT soumet à validation l'ajout de cette mesure au DOCOB. **L'ajout de la mesure HABog « Restauration d'îlots de nidification en faveur des laro-limicoles » est validé à l'unanimité.**

### **Comblement des émissaires**

M. GANIBENC soulève le problème de comblement des émissaires qu'il conviendrait de curer ainsi que des pointes de berges qui s'érodent à consolider.

Mme LE POMMELET souligne que ces opérations ne sont pas éligibles aux mesures souscrites dans le cadre d'un contrat Natura 2000. Il est nécessaire pour conduire ces aménagements de trouver d'autres sources de financement.

M. BROCHIERO acquiesce précisant que les actions financées par Natura 2000 visent des secteurs très ciblés et concernent de la petite hydraulique. Les actions plus globales de gestion hydraulique, qui dépassent le cadre de Natura 2000, relèvent de la compétence des syndicats qui entretiennent ces cours d'eau et émissaires.

Mme BARRERA informe l'assistance du démarrage d'un diagnostic du bassin versant, échelle à laquelle il convient d'identifier les enjeux du territoire, fixer les objectifs et les priorités. Ensuite, pourront être abordées les réponses aux problématiques qui se posent.

Selon M. ROUX, les études et diagnostics ne manquent pas. Tout le monde sait ce qu'il convient de faire, ce sont les financements pour les travaux qui manquent.

#### **4) Perspectives 2011**

Mme LE POMMELET reprend le diaporama pour exposer les perspectives 2011.

En termes d'animation, elle précise que les services de l'Etat ont proposé au SYMBO de déposer une demande de subventions « Animation DOCOB » pour les 3 ans à venir (2011 à 2013), et non pas annuellement comme les années précédentes. Cette mission se déclinera sur l'année 2011 ainsi que suit :

1. Mise en œuvre des processus de contractualisation (41 % temps d'animation)
2. Mise en œuvre des actions d'information, communication, sensibilisation (14 % temps d'animation)
3. Suivi de la mise en œuvre du DOCOB (25 % temps d'animation)
4. Mise à jour du DOCOB (4 % temps d'animation)
5. Veille environnementale (15 % temps d'animation)

Avec une prise d'ampleur probable des volets « Suivi de la mise en œuvre du DOCOB » (7 contrats Natura 2000 devraient être en cours de réalisation à compter de 2011) et « Veille environnementale » avec l'évolution du dispositif d'évaluation des incidences, dont une des conséquences devrait être l'augmentation des sollicitations du SYMBO pour la diffusion des données relatives au DOCOB.

Mme LE POMMELET évoque ensuite la réalisation d'études complémentaires inscrites au DOCOB. Sous réserve de la validation par le Comité syndical du SYMBO, elle propose que celui-ci mène en 2011 les études suivantes :

- **Inventaire des espèces végétales introduites et envahissantes et évaluation des risques liés à leur présence ETU04 \***
  - Volet 1 : regrouper les observations existantes et établir une cartographie précise ;
  - Volet 2 : assurer des prospections terrains complémentaires (a priori présence plantes envahissantes sous estimée, notamment sur les berges nord et le long des émissaires) ;
  - Volet 3 : sensibiliser à l'échelle locale les usagers (cabaniers, éleveurs, chasseurs, collectivités...), identifier leurs besoins en termes de connaissances, et conduire avec eux une réflexion sur la mise en place d'une veille collective locale.
  
- **Mise en place d'un protocole de suivi des oiseaux d'intérêt communautaire ETU08 \*\*\***

Actuellement quelques suivis (outarde, laro-limicoles) sont menés par différents maîtres d'ouvrage mais aucune mise en commun des résultats n'existe.

- relancer les comptages Wetlands sous maîtrise d'ouvrage Symbo (recherche partenariat pour leur mise en œuvre) ;

- définir en complément des protocoles pour d'autres espèces indicatrices (oiseaux paludicoles, oiseaux des ripisylves), ainsi que leurs modalités de mise en œuvre ;
- définir des tableaux de bords de suivi et de restitution résultats (tous suivis).

**M. CHALOT sollicite l'assistance pour des questions ou remarques et soumet à sa validation le principe des perspectives présentées, lesquelles sont adoptées à l'unanimité.**

M. BROCHIERO souhaite préciser que la DDTM est très satisfaite du travail réalisé sur le site de l'étang de Mauguio. C'est pourquoi l'Etat a pris la décision de proposer au Syndicat des financements sur trois ans plutôt qu'annuellement, afin de conforter et pérenniser l'action sur le territoire.

#### **5) Programme LIFE LAG'Nature – Aménagements sur la pointe du Salaison et baie de la Capoulière**

Mme LE POMMELET rappelle brièvement que LIFE LAG'Nature est un programme LIFE dont le chef de file est le Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon. Ce projet concerne les sites lagunaires de la Région. Parmi les nombreuses actions inscrites à ce programme, figure l'action « Amélioration des connaissances sur la fréquentation sur le site de l'étang de l'Or et élaboration d'un plan de gestion de la fréquentation sur les zones à enjeux (Action A.4.2) ». A l'issue de l'étude de fréquentation qui s'est achevée fin 2009, hors secteurs où les comptages ont été contestés par les acteurs locaux, deux secteurs présentent des enjeux forts en termes de fréquentation (fréquentation non négligeable en période sensible sur des secteurs à enjeux écologiques) :

- le Petit-Grand Travers
- la pointe du Salaison et la baie de la Capoulière, secteurs sur les marges nord de l'étang les plus fréquentés notamment au printemps.

Compte tenu du projet d'envergure de restructuration du lido, le Conservatoire du littoral, propriétaire des terrains concernées sur le secteur du Grand et Petit Travers ne souhaite pas s'engager sur des aménagements dans le cadre du programme LIFE LAG'Nature.

C'est pourquoi le SYMBO, maître d'ouvrage de cette action d'étude et de gestion de la fréquentation, compte tenu du contexte, des enjeux, et du temps imparti pour conduire cette action, propose de cibler les opérations à mener sur le secteur de la pointe du Salaison et de la Baie de la Capoulière.

Mme LE POMMELET présente à l'aide d'un diaporama les enjeux, les objectifs des aménagements proposés, ainsi que leur grand principe. Enfin, elle finit sur les points de passage obligés du projet :

- mise en place d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Commune de Mauguio, propriétaire (et CCPO gestionnaire des terrains ?), et le SYMBO, bénéficiaire du programme LIFE - la convention devra prévoir le "après-LIFE" (cession des équipements, entretien).
- délibération du Comité syndical du SYMBO
- accord de principe du COPIL Natura 2000
- accord de principe écrit de la Commission européenne
- respect du calendrier LIFE : Etablissement convention et cahiers des charges début d'année / Prestation au printemps 2011 / travaux d'aménagements sur site après la période de reproduction – Août-septembre 2011.

M. GANIBENC intervient pour confirmer l'accord de principe de la Commune de Mauguio, propriétaire des secteurs visés. La Commune travaillera en étroite collaboration avec le Syndicat sur ce projet.

**M. CHALOT après avoir interrogé l'assistance déclare le principe de ce projet validé par le COPIL Natura 2000.**

## **6) Résultats 2009 du Réseau de Suivi Lagunaire**

Mme LE POMMELET rappelle aux membres du COPIL qu'ils ont souhaité inscrire au DOCOB l'objectif « Amélioration de la qualité de l'eau de la lagune et des écosystèmes aquatiques » tant cet enjeu est fort, et cela même si les actions à mettre en œuvre dépassent le cadre de Natura 2000. C'est pourquoi cette année, il est proposé au COPIL de faire un point sur la qualité de l'eau de la lagune. L'an prochain, les résultats du diagnostic complet (sédiment, eau, macrophytes, etc.) seront disponibles. Mme LE POMMELET invite d'ores et déjà les personnes présentes à un rendez-vous l'année prochaine pour partager ces futurs résultats.

Elle cède la parole à M. DALOZ du Cépralmar pour sa présentation [cf. diaporama].

M. DUPRAT demande quand le bulletin RSL 2009 sera disponible.

M. DALOZ répond qu'il est actuellement sous presse, d'ici une quinzaine de jours, il sera diffusé.

M. RASCOL, au sujet du pompage des eaux du Vidourle et remarquant que le barrage anti-sel n'est jamais relevé, craint que la plupart du volume pompé aille directement dans le canal de Lunel et que l'effet en soit atténué (salinisation des eaux).

M. CASES précise que le barrage anti-sel n'a pratiquement pas été relevé cette année car les débits du Vidourle n'ont pas permis cette année de pomper.

## **7) Evolution du dispositif d'évaluation des incidences**

M. BROCHIERO informe, diaporama à l'appui, l'assistance sur l'évolution du dispositif d'évaluation des incidences Natura 2000.

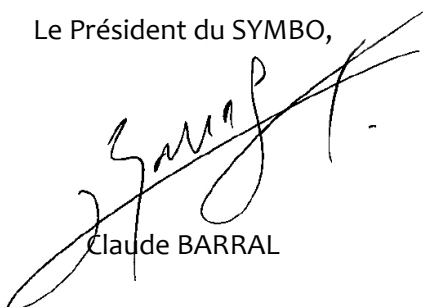
L'ordre du jour étant épuisé, M. ROUX lève la séance et invite les participants à partager un verre de l'amitié.

## **8) Relevé de décisions**

Le COPIL Natura 2000 des sites « Etang de Mauguio », sous la présidence de M. CHALOT, a validé à l'unanimité les points suivants :

- Ajout au DOCOB de la fiche action HAB09 « Restauration d'îlots de nidification en faveur des laro-limicoles » ;
- Perspectives Animation 2011 et études complémentaires (ETU08 et ETU04)
- Principe d'aménagements sur la pointe du Salaison et baie de la Capoulière dans le cadre du programme LIFE LAG'Nature.

Le Président du SYMBO,



Claude BARRAL

Le Président du COPIL Natura 2000,



René CHALOT